



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Crise énergétique dans les cités minières du Pas-de-Calais

Question écrite n° 2936

Texte de la question

M. Bertrand Petit interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet de la crise énergétique qui frappe les habitants des logements de cités minières qui n'ont pas encore été rénovés. L'engagement pour le renouveau du Bassin minier a pour but d'offrir de meilleures conditions de vie aux ménages, notamment en rénovant leurs logements miniers pour les rendre moins énergivores. La rénovation de ces « passoires énergétiques » a été étalée sur plusieurs années, si bien qu'aujourd'hui, des centaines de maisons toujours occupées restent à réhabiliter. À ce jour, ces ménages reconnus très modestes sont doublement pénalisés. D'une part, ils continuent de consommer plus d'électricité et de gaz que la normale alors qu'une réhabilitation de leur logement est prévue et, d'autre part, ils sont confrontés à la hausse des coûts de ces énergies, les contraignant à payer des factures aux montants exorbitants. Au vu de cette situation alarmante, il lui demande, dans le cadre de l'ERBM, de quelle manière l'État pourrait venir en aide aux occupants des « passoires énergétiques » des cités minières qui n'ont pas encore fait l'objet d'une rénovation complète, notamment en ce qui concerne les factures importantes de gaz et d'électricité qu'ils doivent payer.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2936

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5203

Question retirée le : 6 décembre 2022 (Fin de mandat)